

LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Applicable sur la saison sportive 2015-2016

(du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)

1 ère règle : Les concours

Partant du principe que nous sommes la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ouvert à tous les licenciés féminins et masculins,

Les licenciés marquent des points de classification

- Dans tous les concours pétanque, promotion, jeu provençal, vétérans, féminin et masculin (sauf les jeunes dans les concours de leur catégorie)
- et les de moins de 32 équipes ou 32 participants. (Exclus les saisons précédentes)
- le nombre d'équipes minimum obligatoire pour que le concours marque des points de classification dans "Gestion Concours" et "Geslico" est de 9 équipes ou participants).

Les Genres de concours

Les points de classification seront marqués dans :

- Tous les concours officiels au calendrier du comité ou de la ligue ou de la Fédération
 - Les concours A et B
- Les concours Nationaux, Supra, Internationaux et événementiels inscrits au calendrier des nationaux

Les concours exclus de la classification sont :

- Les qualificatifs pour un championnat départemental
 - Les concours à la mêlée
 - Les concours en 3 parties et plus
- Les concours jeunes dans leur catégorie (cadet, minime, benjamin)
 - La coupe de France
- Les championnats Nationaux des clubs
- Les concours événementiels hors calendrier des Nationaux
 - Les concours du type Bol d'or

2 ème règle : Les Elites

Les licenciés qui peuvent être "Elite" sont les seniors et juniors masculins et féminins. Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Elite" sauf si ils obtiennent un titre de champion hors de leur catégorie concours jeunes.

Les champions du Monde, les champions d'Europe seront **minimum** « honneur » à vie. Bien sûr, ils seront "Elite" mais plusieurs années après, en fonction de leur résultat, ils resteront "honneur" à chaque année de prise de licence.

Tout licencié champion, vice-champion ou demi-finaliste d'un championnat de France (sauf les Jeunes) sera classé « Elite ».

Tout licencié champion ou vice-champion de Ligue (sauf les Jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié champion départemental (sauf les jeunes) sera classé « Elite ».

Le licencié qui passe « Elite » une année, s'il n'est pas maintenu l'année suivante, il sera « honneur » les 3 années suivantes.

3 ème règle : Les Honneurs

Les licenciés qui peuvent être "Honneur" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Honneur" sauf si ils obtiennent des points de classification hors de leur catégorie concours jeunes.

Tous licenciés qualifiés à un championnat de France (sauf les Jeunes) seront classés minimum "Honneur".

Tous licenciés passeront "honneur" à partir du seuil suivant = 30% des licenciés ayant marqué des points de classification en 2015.

4 ème règle : Les Grilles

Nous mettons en place dans "Geslico" et dans "Gestion Concours" cinq grilles différentes, pour la saisie des concours et gérées automatiquement, soit :

La grille A : pour la promotion et le vétéran.

La grille B : pour le jeu provençal.

La grille C : pour la Pétanque en départemental et le championnat départemental.

La grille D : pour un régional et le championnat de Ligue/

La grille E : Pour les championnats de France, d'Europe, du Monde, pour le national, pour l'international et le Supra National.

Précisions

Le changement des règles de la classification n'entraîne pas une remise à zéro des compteurs. Un licencié "promotion" ou "honneur" qui a eu plus de 5 points de catégorisation en 2012 est donc "honneur" en 2013 - 2014 - 2015.

Si en 2015, il est dans les 30 %, il sera "honneur" pour 2016 - 2017 - 2018.

Si en 2015, il ne remplit pas les conditions de l'ancienne catégorisation (en 2013 - en 2014) et de cette nouvelle classification (en 2015), il redescendra "promotion" en 2016.

Cela est valable pour les Elites qui ne le restent pas, ils redescendront "honneur" pour 3 ans.